charge de la surveillance. L'an dernier, 95 familles formant 627 individus sont venues sous cette entente qui prévoit l'établissement de 100 familles par année jusqu'à ce que le total soit épuisé.

La branche de Colonisation a placé 2,616 employés de ferme mariés, employés de ferme célibataires et jeunes gens déjà préparés en différents centres de formation. D'autres émigrants britanniques, au nombre de 5,460, amenés par différentes organisations, ont été mis sous la protection du département. La Branche a aussi été appelée à placer 7,346 nouveaux venus pour travailler sur des fermes. Ces derniers se composent de célibataires, domestiques et de familles de différentes nationalités. Elle a aussi enquêté sur 1,335 cas d'admission d'étrangers, 1,344 se destinant au service domestique et 2,971 à l'agriculture.

Section 7.—Secrétairerie d'État.

Le département du Secrétaire d'État fut institué sous sa forme actuelle en 1873 par la fusion en un seul organisme des secrétaireries d'État de la Puissance et des provinces. Le Secrétaire d'État est le porte-parole officiel du Gouverneur général et le truchement de communication entre les gouvernements fédéral et provinciaux, toute la correspondance étant échangée entre lui et les lieutenants-gouverneurs. Il est également le gardien du Grand Sceau du Canada et du Sceau Privé; enfin c'est le médium par lequel les citoyens peuvent se faire entendre du gouvernement.

Le Secrétaire d'État remplit aussi les fonctions de Registraire général et contresigne toutes les proclamations, nominations, chartes, lettres patentes et autres documents revêtus du Grand Sceau. Il a dans ses attributions l'application des lois sur les compagnies, sur la tempérance, sur la naturalisation, sur les chambres de commerce, sur les syndicats ouvriers et sur la libération conditionnelle. Nous donnons ci-dessous un aperçu de son département.

Chartes d'incorporation.—Au cours de l'exercice 1927-28, 1,102 compagnies, ayant un capital de \$538,595,570 ont reçu l'investiture officielle. Pendant l'année des lettres patentes supplémentaires furent accordées à 261 compagnies, dont 82 ont augmenté leur capitalisation d'une somme totale de \$179,167,100; 31 ont diminué la leur de \$37,123,580; les 148 autres furent autorisées à changer leur nom, virent leurs pouvoirs étendus, etc. En ajoutant à celui des nouvelles compagnies le capital supplémentaire des compagnies déjà existantes, on atteint un chiffre de \$717,762,670.

Le tableau 20 donne le détail de ces incorporations, entre 1900 et 1928.